



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 20 octobre 2017

Madame la Présidente
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : CAP d'avancements de grade de catégorie A – Mise en œuvre complète des ratios délibérés

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la prochaine CAP d'avancements de grade de la catégorie A, les représentants du personnel FORCE OUVRIERE ont pu constater que l'Administration a décidé de ne pas aller au maximum des possibilités ouvertes par les ratios d'avancement pourtant votés par l'Assemblée délibérante, limitant ainsi le nombre d'avancements de grade à prononcer.

A titre d'exemple, l'application du ratio de 25% pour l'avancement au grade d'ingénieur principal que FORCE OUVRIERE a âprement défendu et qui a été voté par l'Assemblée délibérante l'an passé, conduit en principe à inscrire 5 ingénieurs territoriaux au tableau d'avancement. Or, l'Administration a visiblement décidé de ne permettre l'inscription que de 2 ingénieurs pour le grade d'ingénieur principal au titre de l'année 2017 alors qu'ils sont pourtant nombreux à être méritants et proposés par leur hiérarchie.

Nous tenons d'ailleurs à indiquer qu'en pareilles circonstances, la Collectivité est tenue d'aller au maximum des possibilités ouvertes par les ratios d'avancement au regard de la jurisprudence existante.

En tout état de cause, cette manière d'opérer de l'Administration nous paraît particulièrement peu sincère au regard des échanges constructifs (hélas en apparence seulement), que nous avons pu avoir en Comité Technique Paritaire lors de l'examen des ratios d'avancement. Les élus avaient d'ailleurs écouté attentivement les arguments de FORCE OUVRIERE en séance et s'étaient prononcés favorablement.

Aussi, nous vous serions reconnaissants d'intervenir auprès de vos services pour que les ratios soient appliqués dans leur intégralité et que les agents puissent être nommés en témoignage d'une véritable reconnaissance de leurs mérites et de leur engagement au service du Département du Haut-Rhin.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr